



Direction du Secrétariat général
Pôle Assemblées Nantes Métropole

Arrêté n°2024-08

Arrêté relatif au remplacement temporaire de Mme BESLIER dans ses délégations de fonction et de signature

Arrêté

La Présidente,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les délibérations du conseil métropolitain n°2020-24 et n°2020-26 du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de présidente, des vice-présidents et des membres du bureau, ainsi que les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021 et du n° 2022-38 du 24 mars 2022 portant élection de membres de bureau, et n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de vice-présidents,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de signature aux élus,

Considérant qu'il convient, pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité, de remplacer temporairement Mme Laure BESLIER, membre du bureau, dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées,

Arrête

Article 1. en son absence du 26 février au 31 mars 2024 inclus, les fonctions déléguées à Mme Laure BESLIER, membre du bureau, en vertu des articles 1 et 2 de l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 sont exercées dans l'ordre des vice-présidents, à partir du 1^{er} vice-Président, M. Fabrice ROUSSEL, conformément aux dispositions de l'article 3 dudit arrêté.

Article 2. en son absence du 26 février au 31 mars 2024 inclus, les fonctions déléguées à Mme Laure BESLIER, membre du bureau, concernant la signature de toute décision de préemption, sont exercées dans l'ordre des vice-présidents, à partir du 1^{er} vice-Président, M. Fabrice ROUSSEL, par dérogation aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022.

Article 3. toutes les dispositions de l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 non expressément contraires à celles du présent arrêté demeurent en vigueur.

Article 4. M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 21/02/2024

La Présidente,



Johanna ROLLAND

mis en ligne le :

21 FEV. 2024